



Préavis N°14/2025

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 25 août 2025

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 53'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule 4x4 électrique pour le service des eaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le service communal des eaux a pour mission d'assurer l'entretien et la maintenance des réseaux de distribution d'eau potable de la commune ainsi que celui de l'AIESFE. Ces missions nécessitent des interventions régulières, et parfois urgentes, sur l'ensemble du territoire communal.

Le véhicule actuellement utilisé par le service, une fourgonnette, atteint ses limites, notamment pour l'accès aux ouvrages situés en zone forestière ou dans des lieux difficilement accessibles, en particulier durant la période hivernale.

Le réseau d'eau potable s'étend sur des terrains variés. Les réservoirs, les captages et les vannes de purge sont souvent situés sur des chemins de forêt escarpés ou non carrossables, ce qui rend leur accès quasi impossible avec le véhicule actuel.

La nécessité d'un véhicule à quatre roues motrices (4x4) est donc avérée pour garantir la continuité et l'efficacité de nos services publics. Un tel véhicule permettrait de :

- Sécuriser les déplacements du personnel sur terrains difficiles ;
- Assurer un accès en toutes saisons aux infrastructures vitales ;
- Transporter le matériel lourd nécessaire aux interventions ;
- Réduire les délais d'intervention, notamment en cas d'urgence.



Objet du préavis

Afin de répondre à ce besoin, la municipalité a étudié trois devis auprès de différents fournisseurs. Les options étudiées ont été :

- Un véhicule 4x4 diesel de marque ISUZU.
- Un véhicule 4x4 diesel de marque Ford
- Un véhicule 4x4 électrique de la marque JAC.

Après une étude comparative approfondie portant sur les performances, les coûts d'acquisition et les frais d'exploitation à long terme, le choix de la Municipalité s'est porté sur le modèle électrique de la marque JAC. Cette décision est motivée par les avantages suivants :

- Engagement environnemental : L'acquisition de ce véhicule s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable de notre Commune. L'absence d'émissions de gaz à effet de serre et de particules fines sur site contribue à la qualité de l'air et à la préservation de notre environnement.
- Économies d'exploitation substantielles : Le coût de l'électricité est déjà nettement inférieur à celui du carburant diesel. De plus, la Commune étant équipée de panneaux solaires, il sera possible de recharger le véhicule en grande partie avec notre propre production d'énergie. Cela réduit drastiquement le coût du kWh, rendant l'opération encore plus rentable sur le long terme. Le véhicule électrique nécessite également moins d'entretien mécanique (pas de vidange, de bougies ou de filtres à changer), ce qui générera des économies supplémentaires.
- Performance et équipement : Le modèle JAC 4x4 offre toutes les capacités nécessaires pour les besoins du service, avec une puissance et une polyvalence adaptées aux terrains les plus difficiles. Afin de répondre aux exigences de nos services, il est prévu d'équiper le véhicule d'un crochet ainsi que d'un hardtop en aluminium avec trois ouvrants pour faciliter l'accès à la benne, et des étagères latérales pour optimiser le rangement



Coût

Le coût d'acquisition du véhicule 4x4 électrique de la marque JAC, modèle T9 EV, tout équipé, s'élève à Fr. 53'000.00 TTC.

Ce prix est particulièrement avantageux. En effet, lors de la comparaison des devis, les modèles thermiques équivalents de marques ISUZU et Ford ont été proposés à des montants similaires, pour des équipements et des capacités comparables.

Le choix du modèle électrique est donc non seulement plus avantageux sur le long terme (économies de carburant et d'entretien). Il représente la solution la plus économique, la plus durable et étiqe pour la Commune.

Crédit – financement – amortissement :

Montant du crédit :

Pour l'achat du véhicule mentionné ci-dessus, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de 53'000.- TTC.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par :

- Les liquidités courantes dans la mesure du possible ;
- L'emprunt pour tout ou partie, ceci aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable :

La durée d'amortissement sera de 6 ans, l'année suivante de sa mise en service.

Les amortissements seront calculés sur l'investissement net TTC déterminé lors de la facture finale et comptabilisés par annuités égales selon durées mentionnées plus haut.

Conclusions

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 7 octobre 2025,
vu le préavis municipal N°12/2025 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder l'acquisition d'un véhicule 4x4 électrique pour le service des eaux,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr 53'000.-,
- d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposée.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

M. Michel Rochat
et pour la partie financière M. Grégoire Favre.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2025.